

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2011 :

le recul des entrées se confirme

Au quatrième trimestre 2011, le taux de rotation de la main-d'œuvre, moyenne des taux d'entrée et de sortie, reste stable dans les établissements de 10 salariés ou plus, à 12,8 %. Le recul du taux d'entrée des établissements de 10 salariés ou plus se confirme (-0,2 point, après -0,1 point le trimestre précédent). Il résulte d'une baisse conjointe du taux d'entrée en CDD (-0,1 point) et du taux d'entrée en CDI (-0,2 point). La part des CDD dans les embauches remonte de 1 point et atteint 79,1 %, son plus haut niveau de l'année 2011.

Le taux de sortie des établissements de 10 salariés ou plus s'accroît de 0,1 point, sous l'effet de la hausse des sorties pour fin de CDD.

Au quatrième trimestre 2011, le taux de rotation, moyenne des taux d'entrée et de sortie, se stabilise à un niveau élevé (12,8 %) dans les établissements de 10 salariés ou plus: le taux d'entrée diminue de 0,2 point, tandis que le taux de sortie augmente de 0,1 point (tableau 1 et graphique 1).

Pour les établissements de 50 salariés ou plus, le taux de rotation augmente de 0,2 point, après avoir baissé de 0,2 point le trimestre précédent. Il retrouve son niveau maximal, à 12,8 %. Dans les établissements de 10 à 49 salariés, le taux de rotation recule de 0,5 point, après avoir atteint un sommet au trimestre précédent. Il se situe à 12,7 %.

Baisse des recrutements

Le taux d'entrée diminue pour le deuxième trimestre consécutif: -0,2 point au quatrième trimestre 2011, après -0,1 point le trimestre précédent, tout en restant à un niveau élevé au regard de la décennie passée. Le recul du taux d'entrée concerne toutes les catégories d'établissements. Dans les établissements de 50 salariés ou plus, le taux d'entrée se contracte de 0,1 point, après une réduction de 0,2 point au troisième trimestre 2011 et atteint 12,7 %. Dans les établissements de 10 à 49 salariés, il diminue de 0,5 point, après une hausse de 0,2 point et se situe à 12,9 %.

Comme au trimestre précédent, le taux d'entrée diminue dans le tertiaire (-0,3 point, après -0,2 point). Dans les autres secteurs, le taux d'entrée recule également ce trimestre, contrairement au trimestre précédent : -0,6 point dans l'industrie ; -0,1 point dans la construction.

Le taux de recrutement en CDD recule à nouveau (-0,1 point, comme le trimestre précédent) mais reste toutefois au-dessus du seuil des 10 %, un niveau exceptionnellement élevé sur la décennie (graphique 2). Le taux d'entrée en CDD progresse de 0,1 point pour les établissements de 50 salariés ou plus alors qu'il décroît de 0,1 point dans les autres établissements.

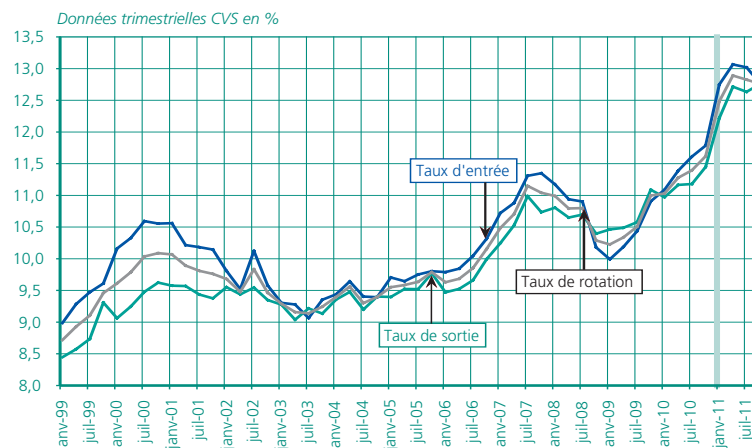
L'industrie est le seul secteur où le taux d'entrée en CDD fléchit (-0,4 point). Il est à son niveau le plus bas sur l'année, à 2,5 %. Dans la construction, le taux d'entrée en CDD reste stable à 2,3 % alors qu'il augmente légèrement dans le tertiaire (+0,1 point).

Le taux d'entrée en CDI des établissements de 10 salariés ou plus recule lui aussi. Il passe de 2,9 % au troisième trimestre 2011 à 2,7 % le trimestre suivant. Toutes les catégories d'établissements sont concernées par ce recul : -0,2 point pour les établissements de 50 salariés ou plus, -0,3 point pour les établissements de 10 à 49 salariés.

Cette évolution se retrouve également dans les différents secteurs d'activité : -0,4 point dans le tertiaire, -0,2 point dans l'industrie et -0,1 point dans la construction.

Au total, dans un contexte de quasi-stabilité de l'emploi marchand hors intérim (1 500 postes de moins au quatrième trimestre), la part des CDD dans les embauches s'accroît de 1 point à 79,1 %, soit un niveau toujours nettement supérieur aux niveaux d'avant crise (moins de 73 % avant fin 2008) (graphique 3).

Graphique 1 • **Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus**



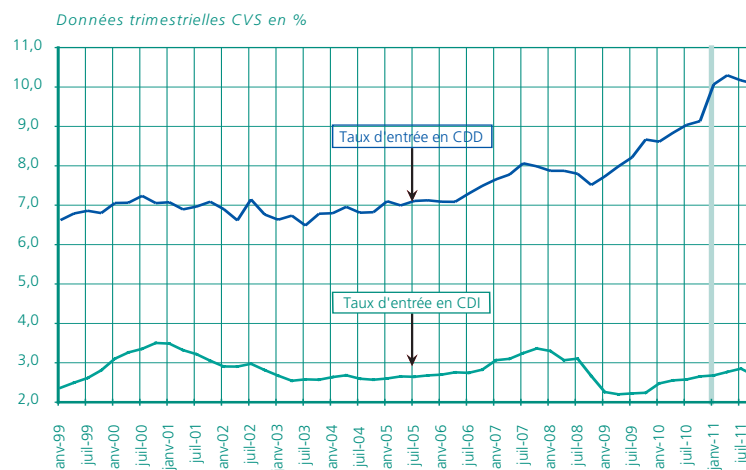
Champ : Etablissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus. France métropolitaine.

* L'amélioration des traitements liée à la centralisation de la collecte des mouvements de main-d'œuvre depuis début 2011 engendre une rupture de série entre le 4^e trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2011 (cf. nota bene).



Source : Dares, DMMO-EMMO.

Graphique 2 • **Taux d'entrée en CDD et CDI**



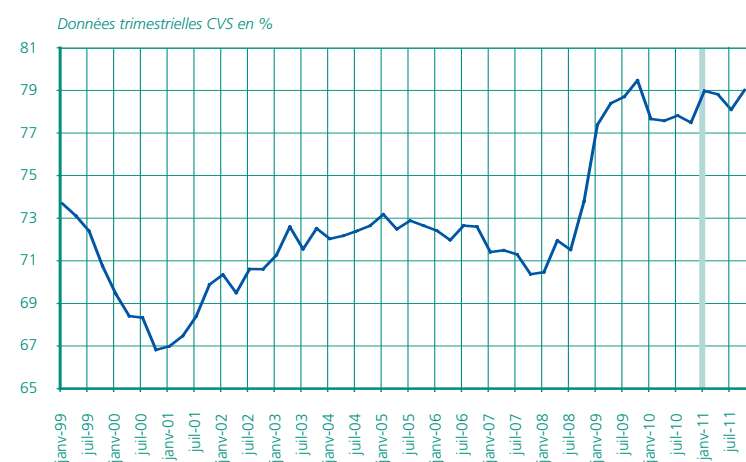
Champ : Etablissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus. France métropolitaine.

* L'amélioration des traitements liée à la centralisation de la collecte des mouvements de main-d'œuvre depuis début 2011 engendre une rupture de série entre le 4^e trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2011 (cf. nota bene).



Source : Dares, DMMO-EMMO.

Graphique 3 • **Part des CDD dans les embauches**



Champ : Etablissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus. France métropolitaine.

* L'amélioration des traitements liée à la centralisation de la collecte des mouvements de main-d'œuvre depuis début 2011 engendre une rupture de série entre le 4^e trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2011 (cf. nota bene).



Source : Dares, DMMO-EMMO.

Hausse des fins de CDD

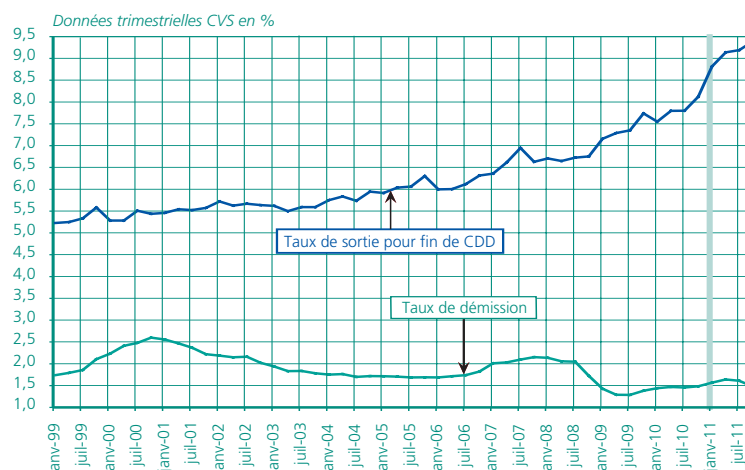
Le taux de sortie s'accroît de 0,1 point au quatrième trimestre 2011 et atteint 12,8 %. Dans les établissements de 50 salariés ou plus, le taux de sortie progresse de 0,5 point alors qu'il baisse de 0,5 point dans les établissements de plus petite taille. Les évolutions sont également contrastées par secteur: +0,1 point dans le tertiaire; stabilité dans l'industrie; -0,2 point dans la construction.

La hausse des sorties au quatrième trimestre est la conséquence de l'augmentation des fins de CDD. Le taux de fin de CDD progresse de 0,2 point en un trimestre. Il s'établit à 9,4 %, un niveau jamais égalé auparavant (graphique 4). Cette hausse est tirée par le tertiaire, dont le taux de fin de CDD passe de 12,3 % à 12,6 %. Le taux de fin de CDD s'accroît de 0,4 point pour les établissements de 50 salariés ou plus et diminue de 0,1 point pour les autres établissements.

Le taux de démission baisse de 0,1 point, après trois trimestres de stabilité (graphique 5). Il repasse sous la barre des 1,5 %, seuil en dessous des niveaux avant crise. Le taux de démission se contracte dans les établissements de 50 salariés ou plus (-0,1 point) et de moins de 50 salariés (-0,2 point). Cette évolution s'observe également dans les différents secteurs d'activité.

Le taux de licenciement autre qu'économique, le taux de fin de période d'essai et le taux de licenciement économique sont relativement constants par rapport aux quatre trimestres passés, à respectivement 0,5 %, 0,5 % et 0,1 %. Par rapport à ces dix dernières années, le taux de licenciement autre qu'économique et le taux de licenciement économique se situent à des niveaux historiquement bas. Ce résultat est à mettre en regard de la poursuite du développe-

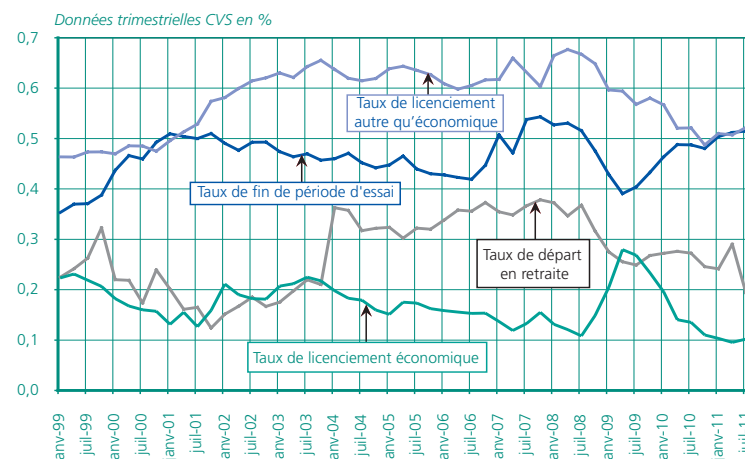
Graphique 4 • Taux de sortie pour fin de CDD et pour démission



Champ : Etablissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus. France métropolitaine.

* L'amélioration des traitements liée à la centralisation de la collecte des mouvements de main-d'œuvre depuis début 2011 engendre une rupture de série entre le 4^e trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2011 (cf. nota bene).

Graphique 5 • Taux de sortie pour licenciement économique et autre qu'économique, fin de période d'essai et départ en retraite



Champ : Etablissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus. France métropolitaine.

ment des ruptures conventionnelles : au quatrième trimestre 2011, le taux de ruptures conventionnelles s'établit à 0,3 % pour les établissements de 10 salariés ou plus, après 0,2 % au troisième trimestre et 0,2 % au quatrième trimestre 2010. Après sa baisse marquée du troisième trimestre 2011, le taux de départ à la retraite reste quasi stable au quatrième trimestre.

Xavier PARAIRE (Dares).

Pour en savoir plus

[1] Paraire X., (2011), « Les mouvements de main-d'œuvre au troisième trimestre 2011 : nette baisse des départs en retraite », Dares Indicateurs n° 102, décembre.

[2] Paraire X., (2011), « Les mouvements de main-d'œuvre au deuxième trimestre 2011 : une nouvelle accélération », Dares Indicateurs n° 078, octobre.

[3] Finot J., (2012) « L'emploi intérimaire au quatrième trimestre 2011 : nouveau repli de l'intérim », Dares Indicateurs n° 025, mars.

Des séries plus longues sont disponibles sur le site : [Accueil](#) > [Etudes, recherche, Statistiques de la DARES](#) > [Statistiques](#) > [Emploi](#) > [Les séries statistiques](#)

Tableau 1 • Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs dans les établissements d'au moins 10 salariés

Données trimestrielles CVS en %

	Établissements de 10 à 49 salariés					Établissements de 50 salariés ou plus					Ensemble des établissements de 10 salariés ou plus				
	2010	2011				2010	2011				2010	2011			
	T4	T1	T2	T3	T4	T4	T1	T2	T3	T4	T4	T1	T2	T3	T4
Taux de rotation (*)															
Ensemble	11,7	12,4	13,0	13,2	12,7	11,5	12,5	12,8	12,6	12,8	11,6	12,5	12,9	12,8	12,8
Industrie	6,4	5,7	5,9	5,8	5,5	3,5	3,5	3,5	3,7	3,3	4,2	4,0	4,1	4,2	3,9
Construction	5,5	5,2	5,4	5,2	4,6	3,3	3,4	3,4	3,1	3,7	4,6	4,5	4,6	4,4	4,3
Tertiaire	14,0	14,9	15,7	15,9	15,3	15,4	17,0	17,3	16,9	17,1	14,9	16,1	16,7	16,5	16,5
Taux d'entrée (*)															
Ensemble	11,8	12,6	13,2	13,4	12,9	11,8	12,8	13,0	12,8	12,7	11,8	12,7	13,1	13,0	12,8
Industrie	6,6	5,9	6,2	5,9	5,7	3,8	3,6	3,6	4,0	3,2	4,5	4,2	4,2	4,4	3,8
Construction	5,6	5,3	5,3	5,2	4,8	3,5	3,4	3,4	3,4	3,8	4,7	4,5	4,5	4,5	4,4
Tertiaire	13,9	15,2	15,9	16,1	15,5	15,6	17,3	17,5	17,0	17,0	15,0	16,5	16,9	16,7	16,4
Taux d'entrée en CDD (*)															
Ensemble	8,5	9,5	9,8	9,9	9,8	9,5	10,4	10,6	10,3	10,4	9,1	10,1	10,3	10,2	10,1
Industrie	4,2	3,7	3,9	3,7	3,6	2,6	2,5	2,3	2,7	2,1	3,0	2,8	2,7	2,9	2,5
Construction	3,2	3,3	3,2	3,1	3,0	1,4	1,5	1,4	1,2	1,3	2,5	2,6	2,5	2,3	2,3
Tertiaire	10,4	11,7	12,0	12,3	12,0	12,8	14,4	14,6	14,0	14,3	11,9	13,3	13,6	13,3	13,4
Taux d'entrée en CDI															
Ensemble	3,3	3,1	3,4	3,4	3,1	2,3	2,4	2,4	2,5	2,3	2,7	2,7	2,8	2,9	2,7
Industrie	2,4	2,2	2,3	2,3	2,0	1,2	1,1	1,2	1,3	1,1	1,5	1,4	1,5	1,5	1,3
Construction	2,4	2,0	2,1	2,1	1,8	2,1	1,9	2,0	2,2	2,5	2,3	2,0	2,1	2,2	2,1
Tertiaire	3,6	3,5	3,8	3,9	3,5	2,8	3,0	2,9	3,0	2,7	3,1	3,2	3,3	3,4	3,0
Part des CDD dans les embauches (*)															
Ensemble	72,3	75,4	74,3	74,3	75,6	80,3	81,3	81,5	80,6	82,2	77,5	79,0	78,8	78,1	79,1
Industrie	64,0	62,5	63,4	62,0	64,2	67,8	68,8	65,8	68,4	66,5	66,7	66,4	65,0	66,2	66,0
Construction	56,7	61,8	60,5	59,5	61,9	41,0	43,3	40,6	36,6	34,7	52,3	56,6	54,6	51,7	52,6
Tertiaire	74,3	77,0	75,8	76,0	77,2	82,1	82,9	83,4	82,4	84,1	79,4	80,8	80,6	79,8	81,0
Taux de sortie (*)															
Ensemble	11,7	12,1	12,9	13,0	12,5	11,3	12,3	12,6	12,4	12,9	11,4	12,2	12,7	12,7	12,8
Industrie	6,1	5,6	5,7	5,6	5,4	3,2	3,4	3,4	3,3	3,5	4,0	3,9	4,0	3,9	3,9
Construction	5,3	5,2	5,4	5,3	4,5	3,2	3,4	3,4	2,9	3,5	4,5	4,4	4,6	4,3	4,1
Tertiaire	14,1	14,6	15,5	15,6	15,2	15,1	16,6	17,1	16,8	17,3	14,7	15,8	16,4	16,3	16,4
Taux de fin de CDD (*)															
Ensemble	7,5	8,1	8,5	8,7	8,6	8,5	9,2	9,5	9,5	9,9	8,1	8,8	9,1	9,2	9,4
Industrie	2,9	2,6	2,6	2,7	2,5	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Construction	1,9	2,0	2,1	1,9	1,6	0,8	0,9	0,8	0,5	1,0	1,5	1,5	1,6	1,3	1,3
Tertiaire	9,4	10,2	10,8	11,0	10,8	11,8	12,9	13,3	13,2	13,7	10,9	11,9	12,3	12,3	12,6
Taux de démission															
Ensemble	2,0	2,1	2,2	2,1	1,9	1,2	1,3	1,3	1,3	1,2	1,5	1,6	1,6	1,6	1,5
Industrie	1,5	1,2	1,2	1,2	1,1	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6
Construction	1,6	1,7	1,6	1,6	1,2	1,0	1,0	1,1	1,1	1,0	1,4	1,4	1,4	1,4	1,1
Tertiaire	2,3	2,3	2,5	2,4	2,1	1,5	1,6	1,7	1,6	1,5	1,8	1,9	2,0	1,9	1,8
Taux de licenciement économique															
Ensemble	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Industrie	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Construction	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Tertiaire	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Taux de licenciement autre qu'économique															
Ensemble	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Industrie	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Construction	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Tertiaire	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Taux de fin de période d'essai															
Ensemble	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Industrie	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Construction	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2	0,2	0,5	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4
Tertiaire	0,8	0,7	0,7	0,8	0,7	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6
Taux de départ en retraite															
Ensemble	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Industrie	0,2	0,2	0,4	0,2	0,4	0,3	0,3	0,4	0,2	0,5	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3
Construction	0,2	0,1	0,3	0,2	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,1
Tertiaire	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2

Source : Dares, DMMO-EMMO.

* L'amélioration des traitements liée à la centralisation de la collecte des mouvements de main-d'œuvre depuis début 2011 engendre une rupture de série entre le 4^e trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2011 (cf. nota bene).

Notes : Les ruptures conventionnelles et les autres cas de sortie (accident, décès...) complètent le détail présenté des entrées et des sorties.

Les entrées et sorties sont hors transferts entre établissements d'une même entreprise.

Champ : Établissements de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel marchand (hors agricole). France métropolitaine.

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- **La déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO)** : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent ;
- **L'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO)** : chaque trimestre, la Dares interroge les établissements de moins d'1 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Environ 50 000 établissements sont interrogés selon un sondage stratifié, par zone d'emploi, secteur d'activité et tranche de taille. Jusqu'en 2006, seuls les établissements de 10 à 49 salariés étaient interrogés. Depuis 2007, les établissements de 1 à 9 salariés sont également interrogés.

Du fait du changement du mode de collecte de la DMMO et de l'EMMO en 2011, les résultats des mouvements de main-d'œuvre présentent une rupture en 2011.

Le champ porte sur le secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire) de France métropolitaine. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire. Les résultats s'appuient sur la nomenclature d'activité des établissements en NAF rév. 2.

Le nombre d'intérimaires est renseigné par les établissements en fin de trimestre (les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre au cours du trimestre).

Toutes les données trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS). Elles sont révisées chaque trimestre.

Le taux de rotation (ou *turn-over*) est la moyenne des taux d'entrée et de sortie. Depuis la publication du 1^{er} semestre 2009, les taux d'entrée et de sortie sont calculés hors transferts entre établissements d'une même entreprise. Pour une période donnée, **le taux d'entrée (respectivement de sortie)** est le rapport entre le nombre total d'entrées (respectivement de sorties) de la période et l'effectif moyen sur la période. La différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie ne reflète qu'approximativement l'évolution de l'emploi car la prise en compte de la démographie des entreprises est très délicate. Cette différence n'est pas commentée.

Les entrées comprennent les embauches en contrat à durée déterminée et en contrat à durée indéterminée. Les contrats à durée déterminée comprennent les contrats d'apprentissage et les contrats aidés, à la différence d'autres sources comme l'enquête Emploi de l'Insee.

Les sorties comprennent les fins de contrat à durée déterminée, les démissions, les licenciements économiques et pour motif personnel, les départs à la retraite, les fins de période d'essai et les ruptures conventionnelles.

$$\begin{aligned} \text{Taux d'entrée} &= \frac{\text{Nombre total d'entrées d'une période}}{\text{Nombre de salariés, en moyenne sur la période}} \\ \text{Taux de sortie} &= \frac{\text{Nombre total de sorties d'une période}}{\text{Nombre de salariés, en moyenne sur la période}} \\ \text{Taux de rotation} &= \frac{\text{Taux d'entrée} + \text{taux de sortie}}{2} \end{aligned}$$

Nota bene

La centralisation de la collecte des mouvements de main-d'œuvre effectuée début 2011 permet désormais un meilleur traitement des anomalies de mouvements de main-d'œuvre des établissements présentant des rotations élevées. En conséquence, les taux d'embauches en CDD et de sorties pour fin de CDD dans les secteurs, notamment du tertiaire, qui ont le plus recours à de tels types de contrats sont mieux mesurés, ce qui engendre une rupture de série pour ces indicateurs entre le dernier trimestre 2010 et le premier trimestre 2011. Par voie de conséquence, une rupture de série est également observée pour les séries de taux d'entrées, de taux de sortie, de taux de rotation et de part des CDD dans les embauches entre le dernier trimestre 2010 et le premier trimestre 2011.

On estime ainsi que les ruptures de séries liées à l'amélioration de la qualité des traitements sont, dans le tertiaire, de l'ordre de +1,1 à +1,3 point pour les taux d'entrées, taux d'entrées en CDD, taux de sortie, taux de fin de CDD et taux de rotation et, pour l'ensemble des secteurs, de +0,7 à +0,9 point pour ces mêmes indicateurs. La rupture de série est de l'ordre de +1 point pour la part des CDD dans les embauches.

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la Dares)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) / Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Marie Ruault.

Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton - Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.

Conception graphique : Ministère du travail, de l'emploi et de la santé - Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Abonnements : dares.communication@travail.gouv.fr

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128.

